

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 24 Septembre 2010

L'an deux mil dix, le Vendredi 24 Septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Pierre AUBINAIS.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs AUBINAIS Pierre, FABRE Annick, HARNIST Patricia, HILLAIRE Sophie, JIMONET Thierry, MOREL Simone, THIRIET Pierre, TOURNÉ Murielle.

Absents: CIRETTE Laurent, FERQUIN Olivier, FILLATRE François (Arrivé à 19H50), FRERET Annabel (Arrivée à 19H30), HADJ-DAHMANE Bouamra, HANGUEHARD Claudine, PIEDNOËL Didier.

Pouvoir de : CIRETTE Laurent à HARNIST Patricia, FERQUIN Olivier à TOURNÉ Murielle, FILLATRE François à JIMONET Thierry, FRERET Annabel à HILLAIRE Sophie, HANGUEHARD Claudine à MOREL Simone, PIEDNOËL Didier à AUBINAIS Pierre.

Secrétaire de séance : FABRE Annick.

Ordre du Jour

- 1) Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 02/07/2010
- 2) Bateaux Fauvette et Midway : travaux
- 3) Budgets – Décisions modificatives :
 - Maison Rue du Comté de Foix
 - Travaux en régie
- 4) Rue du Comté de Nice : Modification du tracé
- 5) Rue des Masures (50A à 50M) : Enquête publique pour transfert de voie privée dans le domaine public de la commune
- 6) Entretien d'un terrain privé, remboursement des frais
- 7) Adhésion au dispositif de conseil en énergie partagé mis en place par la CASE.
- 8) Demande d'implantation d'une antenne relais SFR
- 9) Nomination d'un adjoint d'animation stagiaire
- 10) Informations et questions diverses

Monsieur le Maire propose de commencer l'ordre du jour par le point n°5, étant donné la présence des administrés dans le public, intéressés par la question.

1 - Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 2 Juillet 2010.

Les élus n'ayant aucune observation à formuler, le compte rendu du Conseil Municipal du 2 Juillet 2010 est approuvé à l'unanimité.

5 – Rue des Masures (50A à 50M) : Enquête publique pour le transfert de la voie privée dans le domaine public de la commune

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que la commune souhaite que la voie privée qui longe les habitations numérotées du 50A au 50M Rue des Masures, soit transférée dans le domaine public de la commune.

Les raisons sont les suivantes :

- Le gaz en réseau va être installé prochainement à Poses. La voie étant privée, le réseau s'arrêtera au bout de la rue. Cela représentera un investissement trop important aux habitants qui souhaitent se raccorder.
- L'enfouissement des réseaux a commencé et va s'étendre à tout le village. Là non plus, cette rue ne pourra en bénéficier si elle reste privée.
- La voirie ne peut être rénovée car elle ne fait pas partie des voiries communales.

Monsieur le Maire demande aux personnes dans le public si elles ont des questions. M. VICENTE craint que ce transfert soit la possibilité de la mise en place d'une zone future d'habitation. Il souhaite que les élus garantissent qu'il n'y aura pas d'accès au bout de la rue.

Monsieur le Maire assure qu'il n'y a ni entrée ni sortie de prévues à cet endroit ni de zone d'habitations. Il se prononce au nom de l'équipe actuelle mais ne peut s'engager pour la prochaine équipe municipale.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 24 Septembre 2010

Les parcelles concernées par ce projet sont :

Section	N°	Propriétaires	Adresse	Superficie à transférer (*)
ZB	364	50A à 50M Rue des Masures 27740 POSES		465 m ²
ZB	514	50A à 50M Rue des Masures 27740 POSES		4 080m ²
Copropriétaires des parcelles ZB 364 et ZB 514				
	50 A	Rue des Masures	M et Mme MESTAG Lionel	
	50 B	Rue des Masures	M et Mme HARNIST Daniel	
	50 C	Rue des Masures	Mme QUENIEZ Rosemonde	
	50 D	Rue des Masures	M. BRAGUET Patrick	
	50 E	Rue des Masures	M. PLOURDE Yves	
	50 F	Rue des Masures	Mme VAN REETH Marie-Louise	
	50 G	Rue des Masures	M. et Mme CADEC Thierry	
	50 H	Rue des Masures	Mme JEANNON Joëlle	
	50 I	Rue des Masures	Mme PORTAFAX Agnès	
	50 J	Rue des Masures	M. et Mme PICCEU Daniel	
	50 K	Rue des Masures	M. et Mme MARTIN Raymond	
	50 L	Rue des Masures	M. et Mme VICENTE GARCIA Tirso	
	50 M	Rue des Masures	M. VICENTE Tirso	

(*) sous réserve d'un document d'arpentage

Le rapport du Maire entendu, le conseil municipal, à l'unanimité, Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29; Vu le Code de l'Urbanisme, notamment l'article L 318-3,

DÉCIDE du transfert amiable au profit de la commune de POSES, sans indemnité, des parties de parcelles à usage de voie (sous réserve le cas échéant d'un document d'arpentage s'il n'y a pas de classement établi par géomètre expert) à prendre sur les parcelles ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le maire à lancer l'enquête publique telle que prévue à l'article L 318-3 du code de l'urbanisme en vue d'un transfert sans indemnité dans le domaine public communal de ces parcelles constitutives de la voie privée ouverte à la circulation publique et classement dans le domaine public communal la rue desservant les habitations du 50 A au 50 M Rue des Masures jusque derrière les garages.

APPROUVE le dossier soumis à enquête publique.

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à la désignation d'un commissaire enquêteur chargé de cette enquête et à accomplir toutes les formalités de publication, de notifications nécessaires.

AUTORISE Monsieur le maire à signer tous les documents et l'acte à venir.

4-Rue du Comté de Nice – Modification du tracé

Monsieur le Maire rappelle qu'une enquête publique relative à la modification du tracé de la rue, a eu lieu du 20 juillet au 3 Août. Le dossier d'enquête n'a donné lieu à aucune observation.

Le SIEGE et VEOLIA ont été consultés Il n'y a pas de canalisation d'eau dans la rue et il n'y a pas de réseaux Basse tension, éclairage public ou téléphonique dans la rue. Il n'y a aucune incidence dans le cadre du dévoiement de la rue.

Monsieur le Commissaire Enquêteur a donc émis un avis favorable au projet. Il est demandé au CONSEIL MUNICIPAL, - Vu le dossier d'enquête, - Vu les résultats de l'enquête, - Vu l'avis du Commissaire Enquêteur, de décider de

1°) de la modification du tracé de la Rue du Comté de Nice pour plus de sécurité.

2°) d'acter que l'ensemble des frais annexes (géomètre, cadastre,...) seront à la charge du pétitionnaire.

3°) d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité, **ACCEPTE** les décisions ci-dessus.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 24 Septembre 2010

3 – Budgets – Décisions modificatives

• 3A) Maison Rue du Comté de Foix

L'acte de vente au profit de la commune a été signé le 17 Septembre, pour un montant de 37 000.00€ auquel s'ajouteront les frais de notaire. Il était prévu 8000€ au budget primitif 2010, il convient de faire un virement de crédits pour le complément.

Le but est de réhabiliter ce logement pour le louer. Dans un deuxième temps, il sera décider soit d'effectuer cette réhabilitation en interne, soit de la confier à un bailleur social. Mme MOREL s'occupe de ce dossier. Elle précise qu'à ce sujet, elle aura une réunion prochainement à la Communauté d'Agglomération.

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

CONSTATE des recettes supplémentaires à l'article 2118 : + 35 000€

INSCRIT à l'article 2115 – Op 215 : + 35 000€

• 3B) Travaux en régie

Des travaux ont été réalisés en interne au Foyer du Nivernais, dans le gîte et à l'école. Il est possible de basculer les factures payées en fonctionnement vers la section d'investissement.

Arrivée d'Annabel FRERET à 19H30

Le conseil à l'unanimité, **Accepte** les décisions modificatives ci-dessous.

Foyer du Nivernais :

Article D023 :	17 382,60 €	1 5464,90€ Matériaux et 1 917,70€ charges de personnel
Article R722 :	17 382,60 €	
Article R021 :	17 382,60 €	
Article D2135 – Op 207 :	17 382,60 €	

Gîte :

Création d'une opération 222 : GITE

Article D023 :	3 941,00 €	3 299,05€ Matériaux et 641,95€ charges de personnel
Article R722 :	3 941,00 €	
Article R021 :	3 941,00 €	
Article D2135 – Op 222 :	3 941,00 €	

École :

Article D023 :	4 795,35 €	3 995,15€ Matériaux et 800,20€ charges de personnel
Article R722 :	4 795,35 €	
Article R021 :	4 795,35 €	
Article D2135 – Op 169 :	4 795,35 €	

• Chapitres 011 et 012

Il convient d'inscrire des dépenses supplémentaires aux chapitres 011 et 012

Chapitre D012	+ 5 000,00 €	Chapitre D011 : + 34 000,00 €
Article D022 :	- 5 000,00 €	Article D023 : - 34 000,00 €
		Article R021 : - 34 000,00 €
		Article R1641: + 34 000,00 €

.....

2 – Bateaux Fauvette et Midway

L'Association demande à la mairie de prendre en charge les travaux de mise aux normes de sécurité du remorqueur "Fauvette", propriété de la commune pour un montant de 2005,00 € et sollicite la commune pour l'aider à financer les travaux du "Midway" qui s'élèvent à 1975,63 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité, **ACCEPTÉ** de verser à l'association la somme de 2 005,00 € pris à l'article 6574 et la décision modificative suivante :

Création d'une opération 221 : BATEAU FAUVETTE

Décision modificative pour prise en compte en investissement

Article D023 : 2 005,00€

Article R722 : 2 005,00€

Article R021 : 2 005,00€

Article D2158- Op 221 : 2 005,00€

Concernant la demande de prise en charge des travaux du Midway, le conseil municipal à l'unanimité, DÉCIDE de ne pas prendre en charge pour l'instant.

Monsieur le Maire souhaite rencontrer le Président de l'association. La Fête de l'eau a rencontré un franc succès et l'association a donc eu des recettes. Il conseille de solliciter la CASE pour les travaux du Midway.

Monsieur le Maire tient cependant à faire part de son mécontentement et de celui des adjoints pour le mauvais accueil qui leur a été réservé lors de cette fête par certains bénévoles de l'association qui tenaient la buvette. En effet, deux personnes ont refusé aux Maire et Adjoints leur bonjour et l'un d'eux a refusé de les servir. La commune soutient toujours l'association et il n'a pas apprécié ce comportement.

6 – Entretien d'un terrain privé, remboursement des frais

Monsieur le Maire explique au conseil que depuis un an des courriers sont envoyés régulièrement au propriétaire d'un terrain situé au mesnil pour demander un élagage complet de la parcelle. Un début d'entretien a été effectué mais depuis les arbres ont repoussé et menacent la propriété voisine.

Il est nécessaire d'intervenir rapidement dans le cadre de la sécurité et salubrité publique. Monsieur le Maire demande aux élus de l'autoriser à faire intervenir une entreprise, régler la facture et demander le remboursement au propriétaire.

Arrivée de M. FILLATRE à 19h50

Le conseil municipal, à l'unanimité, **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire intervenir une entreprise, régler la facture et demander le remboursement au propriétaire. Un contact sera pris avec le propriétaire avant toute intervention.

7 – Adhésion au dispositif de conseil en énergie partagé mis en place par la CASE.

Dans le cadre de sa politique en faveur des économies d'énergie, la CASE, en partenariat avec l'ADEME et la Région Haute Normandie, développe un outil de "Conseil en Énergie Partagé" auprès de l'ensemble des communes de l'agglomération.

Le dispositif a pour objectif d'assister les communes dans leurs démarches de maîtrise et de réduction des consommations énergétiques (électricité, gaz, éclairage public, eau, etc...) en leur offrant un appui technique et concret.

Entièrement gratuit, ce service repose avant tout sur une forte implication des communes adhérentes. Afin de permettre le bon déroulement de la mission, chaque commune bénéficiaire devra désigner au sein de son équipe deux référents privilégiés : un élu et un technicien.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DÉCIDE:

- d'adhérer au dispositif du CEP ;
- d'accepter les termes de la convention constitutive ;
- de désigner 2 interlocuteurs privilégiés à la mission du CEP : M. THIRIET assisté de M. FILLATRE et Mrs BERTIN et CIRETTE employés communaux.

8 – Demande d'implantation d'une antenne relais SFR

Monsieur le Maire explique au conseil qu'il a eu la visite de Mme DEBRUYNE Société GRANIOU, pour une demande d'implantation d'une antenne relais SFR. La couverture n'est pas bonne sur Poses et le meilleur endroit serait au bout de la rue du Bac côté Lac. La location du terrain serait une recette pour la commune. Il est demandé au conseil de donner un avis sur l'idée de faire venir une antenne dans la commune.

La discussion s'oriente sur la dangerosité de l'émission des ondes. Le conseil municipal, après avoir délibéré, **REFUSE** l'implantation d'une antenne relais (**Contre : 7 Abstentions : 7**).

9 – Nomination d'un adjoint d'animation stagiaire

Loïc BATREL est directeur du Centre de Loisirs depuis Janvier 2009. Il est actuellement contractuel et il est proposé de le nommer stagiaire au 1^{er} Janvier 2011. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité, **ACCEPTE** de nommer M. BATREL en tant d'adjoint d'animation stagiaire au 1^{er} janvier 2011.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 24 Septembre 2010

10 - Informations et questions diverses

- Réseau Gaz : Emplacement des citernes

Le tracé du réseau gaz n'est pas encore défini. Il y aurait deux citernes implantées dans le village. Pour le Mesnil, un propriétaire serait prêt à mettre à disposition de la mairie une partie de son terrain pour ce projet qui a du succès

L'emplacement de la seconde citerne n'est pas encore déterminé.

- Réunion publique Vendredi 15 Octobre 2010 à 19H00 Salle Marcel Niquet.
- Démission de Sylvie GRENIER pour ouverture et fermeture du cimetière et de l'église
Il est proposé de modifier les horaires d'ouverture de l'église et du cimetière
Nouveaux horaires : Du 1^{er} Avril au 30 Novembre de 9h00-18h00
Du 1^{er} Décembre au 31 Mars de 9H00-17H00
Les jours fériés ouverture à 10H00.

- Compte-rendu du dossier modification du POS

M. THIRIET informe le conseil que les réunions avec le cabinet d'études GEODIA permettront d'obtenir les plans modifiés avec les servitudes mises à jour, les cotes de référence de crue. Pour rappel, cette modification a pour but de mettre en conformité le POS (Plan d'occupation des Sols) avec le PPRI (Plan de Prévention des Risques Inondations)

- CASE : Rapport d'activité 2009, rapport sur le prix et la qualité de l'eau.

Ces différents rapports sont à disposition en Mairie

- Balade Fauvette Midway

Monsieur le Maire souhaite organiser une visite avec l'ensemble des élus, les présidents d'associations, les artisans et commerçants pour une visite du Fauvette et du Midway et éventuellement une balade sur le Fauvette, en avril prochain.

- Dates à retenir

Mardi 5 Octobre	18H30	Réunion Publique Maison de l'Emploi	Salle Marcel Niquet
Samedi 9 Octobre	13H30	Pétanque du Comité des Fêtes	Parking de l'église
Dimanche 17 Octobre		Marathon Seine-Eure	
Mardi 19 Octobre	18H30	Conseil municipal enfants	Mairie
Vendredi 22 Octobre	19H00	Conseil Municipal (18H00 Préparation du Conseil)	Mairie
Dimanche 24 Octobre	14H00	Guinguette de la Batellerie	Salle Marcel Niquet
Dimanche 7 Novembre	12H00	Repas des Anciens	Auberge du Halage
Samedi 13 Novembre		Dominos du Comité des fêtes	Salle Marcel Niquet
Vendredi 19 Novembre	19H00	Soirée Beaujolais d'ACATIP	Salle Marcel Niquet
Samedi 20 Novembre		Conférence de la Batellerie	Foyer du Nivernais
Dimanche 21 Novembre		Repas à Thème - Anciens travailleurs de Poses	Le Bistro
Vendredi 26 Novembre	19H00	Conseil Municipal (18H00 Préparation du Conseil)	Mairie
Vendredi 3 & Samedi 4 Décembre		Téléthon + Marché de Noël	Place devant la Mairie
Samedi 11 Décembre	14H00	Noël des enfants	Salle Marcel Niquet
Mardi 14 Décembre	18H30	Conseil municipal enfant	Mairie
Vendredi 17 Décembre	19H00	Conseil Municipal (18H00 Préparation du Conseil)	Mairie

- Chats errants :

Mme HARNIST Patricia fait part d'une prolifération de chats errants Rue d'Auvergne. La solution serait la stérilisation. Mme DEVAUX, qui est dans le public, propose de donner des adresses à Patricia.

M. le Maire demande à Mme HARNIST et Mme FABRE de s'occuper de prendre en charge ce dossier.

A 20 heures 35, constatant que l'ordre du jour est épuisé, la séance est levée.

Le Maire, Pierre AUBINAIS